

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **24 juin 2013**

Délibération n° 2013-4039

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Priest

objet : Requalification de l'avenue C - Travaux d'aménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 14 juin 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 26 juin 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Charrier (pouvoir à Mme Besson), Crédoz (pouvoir à M. Darne J.), Mme Peytavin (pouvoir à M. Claisse), MM. Rivalta (pouvoir à M. Longueval), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéréman), M. Fleury (pouvoir à M. Bousson), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Nissanian), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Vergiat), Millet (pouvoir à M. Lévêque), Mme Rabatel (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Thévenot (pouvoir à M. Petit), Mme Tifra (pouvoir à M. Martinez), MM. Touléron (pouvoir à M. Fournel), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : M. Barge, Mmes Bab-Hamed, Palleja, M. Thivillier.

Conseil de communauté du 24 juin 2013**Délibération n° 2013-4039**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Saint Priest

objet : **Requalification de l'avenue C - Travaux d'aménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'avenue C est située à Saint Priest. Elle relie d'est en ouest l'avenue Pierre Cot et le boulevard Henri Germain. Elle est bordée principalement par des habitations pavillonnaires, surtout dans sa partie sud, des activités industrielles appartenant à Renault Trucks et une crèche publique.

Ce secteur est aujourd'hui en plein développement. Il accueillera à terme environ 650 nouveaux logements dont 500 seront réalisés dans le cadre de la ZAC Berliet.

Le programme de la ZAC prévoit la réalisation d'une place publique au contact de l'avenue C. Elle aura pour fonction de créer une nouvelle centralité à l'échelle du quartier en accueillant quelques commerces de proximité supplémentaires et, plus ponctuellement, un marché. Elle sera livrée à l'été 2013.

Dans la continuité de cette place, la Communauté urbaine de Lyon souhaite requalifier l'avenue C qui constituera, à terme, la voie de desserte principale de ce nouveau quartier.

En octobre 2012, une mission a été confiée à SCE pour la conception et la réalisation du projet.

L'opération de requalification répond à plusieurs objectifs :

- créer du lien entre les activités (équipements publics, commerces, marché, etc.) autour de la future place,
- affirmer le caractère urbain de l'avenue C en donnant la priorité aux modes doux et supprimer, à terme, la circulation des poids lourds,
- organiser l'offre de stationnement,
- conforter et mettre en valeur les alignements d'arbres existants.

L'avenue C sera restructurée dans son emprise actuelle (530 mètres linéaires pour une emprise de 27 mètres de large, soit une surface de 14 310 mètres carrés).

Pour la requalification de l'avenue C, le parti d'aménagement retenu s'inscrit dans une logique de développement durable : promouvoir la place des modes doux et des transports en commun en leur donnant la priorité sur l'espace public, réduire l'emprise de la voirie pour inciter à réduire les vitesses des automobilistes et anticiper la suppression, à terme, des déplacements poids lourds, créer un espace apaisé et partagé qui fait le lien entre les 2 secteurs d'habitat, etc.

Le projet consiste à réaliser un aménagement de type zone 30 où les cyclistes se partagent la chaussée avec les automobilistes, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- une chaussée circulaire de 6,50 mètres,
- du stationnement longitudinal de part et d'autre de la voie,

- sur la partie sud, un large trottoir accompagné d'une bande plantée pour donner du confort aux piétons et un caractère urbain apaisé. Les bandes plantées sont ponctuellement franchissables pour rejoindre un passe pieds le long des stationnements,

- sur la partie nord, la largeur du trottoir est conservé avec un traitement des pieds d'arbres en stabilisé. Ponctuellement au droit de Renault Trucks, on trouve une bande plantée côté nord.

Au droit de la place, l'avenue C sera traitée en plateau surélevé qui intègre l'intersection avec la 8° Rue et la 2° Avenue. Les matériaux de la place seront utilisés sur le plateau et les trottoirs pour prolonger la place jusqu'aux commerces et équipements publics existants.

Le parvis du groupe scolaire fera l'objet d'un traitement spécifique avec une large bande plantée et des espaces d'attentes.

Le giratoire à l'angle de l'avenue C et de l'avenue Pierre Cot fera l'objet d'une requalification à l'identique.

A l'issue des études d'avant-projet (AVP), le coût global de l'opération est estimé à 2 317 848 € TTC et se décompose de la manière suivante :

Types de dépenses	Montant (en € HT)	Montant (en € TTC)
frais de maîtrise d'ouvrage	20 000	23 920
honoraires conception/réalisation	150 000	179 400
travaux d'aménagement	1 768 000	2 114 528
<i>voirie, signalisation, mobilier urbain</i>	<i>1 500 000</i>	<i>1 794 000</i>
<i>assainissement</i>	<i>5 000</i>	<i>5 980</i>
<i>réseaux secs</i>	<i>90 000</i>	<i>107 640</i>
<i>arbres</i>	<i>105 000</i>	<i>125 580</i>
<i>aléas 4 %</i>	<i>68 000</i>	<i>81 328</i>
Total	1 938 000	2 317 848

Ces aménagements sont cohérents avec les aménagements réalisés sur l'avenue B et la 8° Rue.

La réalisation de cet équipement public d'infrastructure relève simultanément de la compétence de :

- la Communauté urbaine au titre de l'aménagement du domaine de voirie, des espaces piétonniers et/ou cyclables ainsi que des places publiques,
- la Commune de Saint Priest, laquelle assure le financement et la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public et des espaces verts.

Le calendrier d'étude et de réalisation proposé est le suivant :

- finalisation des études : été 2013,
- consultation des entreprises : automne 2013,
- désignation des entreprises : printemps 2014,
- livraison : printemps 2015 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement des travaux de requalification de l'avenue C à Saint Priest.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P06 - Aménagements urbains, sur l'opération n° 2684 pour un montant total de 1 971 558 € en dépenses, répartis comme suit :

- 1 966 358 € en dépenses à la charge du budget principal, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 1 399 800 € en 2014,
- . 566 558 € en 2015 sur l'opération n° OP06O2684 ;

- 5 000 € en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement, à prévoir en 2014 sur l'opération n° 2P06O2684.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 2 316 868 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 26 juin 2013.